



Les licences, comment faire et partager sans contrefaire ?

Pourquoi on parle de licences ?

- Quels enjeux ?
- Que voulez vous faire ?
- Que craignez vous ?
- Vous n'avez pas confiance ?
- ...

Pourquoi on parle de licences ?

- Tout simplement parce que c'est le droit !
- Rien à voir avec la confiance, les craintes, ...
- Il s'agit de savoir où on est et ce que l'on veut faire !

Droit d'auteur, de quoi on parle ?

https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_d'auteur#Droit_d.27auteur

Droit d'auteur, de quoi on parle ?

- Le droit d'auteur est l'ensemble des droits dont dispose un auteur ou ses ayants droit (héritiers, société de production) sur des œuvres de l'esprit original et des droits corrélatifs du public à l'utilisation et à la réutilisation de ces œuvres sous certaines conditions.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_d'auteur#Droit_d.27auteur

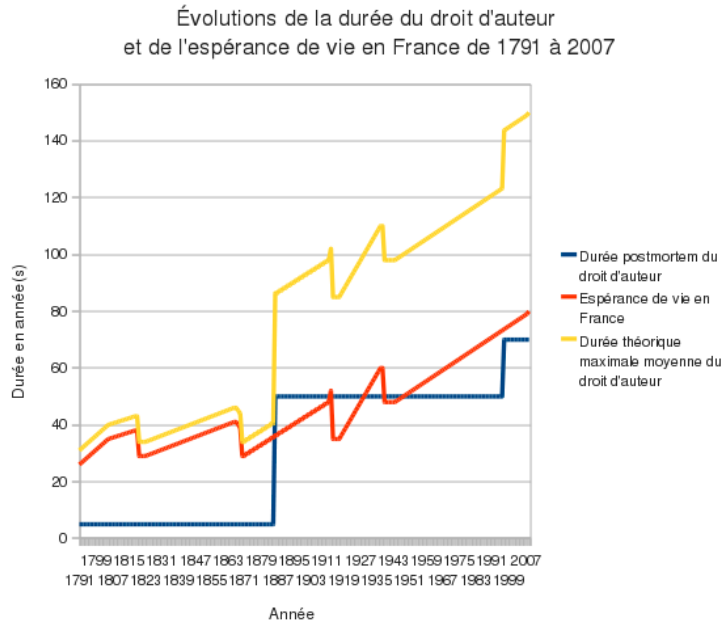
Droit d'auteur


- Oeuvre de l'esprit
- Empreinte de la personnalité
- L'idée n'est pas protégée, c'est la forme originale donnée à cette idée
- le droit d'auteur interdit la reproduction du personnage de Mickey Mouse, mais n'interdit pas la création de souris anthropomorphiques

Mais de quoi on parle ?

- les œuvres et les éléments d'architecture, les plans et les maquettes ;
- les sculptures ;
- les peintures, le dessin, les graffiti, les tatouages, ainsi que les œuvres de graphisme (lettrages, logos, mise en page, présentations publicitaires...) ;
- les chorégraphies, le pantomime, les numéros de cirque, les œuvres de prestidigitation, les défilés de mode ;
- les œuvres littéraires, qui regroupent la littérature, et les écrits scientifiques et utilitaires. Sont inclus dans cette catégorie, les romans, les poèmes, les scénarios, les chansons, les courriers ;
- les œuvres dramatiques, parmi lesquelles figurent le théâtre et l'opéra ;
- les œuvres musicales ;
- les œuvres vidéo, ce qui inclut le cinéma et les œuvres audiovisuelles, notamment celles qui sont destinées à la télévision ;
- les œuvres radiophoniques, telles que fictions, documentaires, reportages ;
- la photographie ;
- les œuvres des arts appliqués : les œuvres d'ingénierie et de design (tous les objets manufacturés de conception originale), les bijoux ;
- les œuvres multimédia, qui regroupent des créations de types distincts.

Droits d'auteurs dans le temps !





Droit d'auteur, 2 types de droits

- Droit moral
 - Paternité de l'œuvre et respect de l'intégrité
 - Droit de divulgation et de retrait
 - Inaliénable en France, perpétuel, imprescriptible
- Droits patrimoniaux
 - Monopole d'exploitation économique de l'œuvre
 - Durée variable (en France 70 ans après la mort de l'auteur) puis domaine public

Domaine public

- Le droit moral existe toujours
- Les droits patrimoniaux sont terminés
 - Pas de rentrées financières basées sur la détention de ce droit
 - Montaigne, Montesquieu, ... sont du domaine public !!!
 - **Des combats actuels**

En résumé

- Droit d'auteur
 - Quasiment aucun droit par « défaut »
 - 70 ans après le décès, domaine public
- Comment faire si on veut partager ces créations ?

De quoi on parle ?

- Des exemples :
- [Wikimedia Commons](#)
- <http://fr.wikibooks.org/wiki/Accueil>
- <http://data.abuledu.org/wp/>
- <http://www.sesamath.net/>

Je peux en faire ce que je veux ?

- Non, cela va dépendre de la licence !



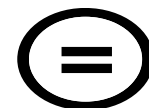
Enfin Creative Commons














- Creative Commons (CC) est une organisation à but non lucratif dont le but est de proposer une **solution alternative légale** aux personnes souhaitant **libérer leurs œuvres** des droits de propriété intellectuelle standards de leur pays, jugés trop restrictifs

https://fr.wikipedia.org/wiki/Creative_Commons

Créatives Commons

- Droit d'auteur en France
- commercial / non commercial (NC) ;
- modifiable / non modifiable (ND) ;
- créations dérivées à partager selon la même licence / licence au choix du créateur final (SA) ;



Paternité	CC-BY				
Paternité Partage des conditions initiales à l'identique	CC-BY-SA				
Paternité Pas de modification	CC-BY-ND				
Paternité Pas d'utilisation commerciale	CC-BY-NC				
Paternité Pas d'utilisation commerciale Partage des conditions initiales à l'identique	CC-BY-NC-SA				
Paternité Pas d'utilisation commerciale Pas de modification	CC-BY-NC-ND				

Pour aider au choix

- <http://creativecommons.org/choose/>



Les bases de données

- Droit d'auteur
 - Le contenu et la structure de la base sont distingués
- 2 licences libres
 - OdbL
 - LO étalab

Les bases de données

- LO proche de CC-by
- OdbL proche de CC-by-sa
 - Mais pas tout à fait pareil !!!



OdbL, Open Database License

- L'Open Database License (ODbL) est un contrat licence de base de données favorisant la libre circulation des données.
 - La licence Open Database est utilisée pour les données du projet OpenStreetMap.
 - Le 14 décembre 2010, le Conseil de la Ville de Paris a annoncé qu'il publiera les données de l'administration parisienne sous Licence Open Database. Les premières données libérées sont celles relatives à la citoyenneté, l'état civil, la culture et les espaces publics.
 - La ville de Toulouse publie, depuis le 22 octobre 2011, les données publiques de la ville sous Licence Open Database.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Open_Database_License

Les logiciels

- licence publique générale GNU (GPL)



Les logiciels libres ont aussi un rôle important dans le fonctionnement d'Internet

Le réseau Framasoft, dont le slogan est « la route est longue mais la voie est libre », référence dans son annuaire plus de mille six cents logiciels libres.